



MAIRIE DE LA VERDIERE
COMPTE-RENDU
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2016

Présents : MM. BEN ALI Zaïna, BLANC Laurent, BUISSON Frédéric, CHARRAT Jean-François, CHATARD Annie, CHATARD Hervé, DEBORDEAUX Michelle, DEROSE David, DUVAL Denis, MATHIEU Jean-Marc, ROGIER Gilles, SANDJIVY Sylvie, SANNA Magali, PAOLETTI Cécile, ZICKGRAF Didier,

Absents : MELANO Yolène, ESTIENNE Bernard, GEORGES Marie-Ange, MARIGNANE Gérard,

Procurations : ESTIENNE Bernard à CHATARD Hervé et MARIGNANE Gérard à CHATARD Annie

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire. Monsieur CHARRAT Jean-François ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Approbation du compte rendu de la séance du 11 avril 2016

VOTE : 16 voix POUR – 1 ABSTENTION (J-F Charrat)

I - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTAL COMMUNALE

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le projet du réaménagement de l'Hôtel de ville incluant une agence postale communale lié aux contraintes des nouvelles normes d'accessibilité.

Il rappelle que ce projet a fait l'objet d'une inscription sur le budget primitif 2016.

Il soumet à l'assemblée l'avant-projet réactualisé.

L'estimation sommaire établie par le cabinet ARC'H à s'élève dans sa globalité à 730 511,23 € H.T.

Devant l'importance de cette charge financière, la programmation s'effectuera en deux phases sur les années 2016 et 2017 :

2016 / 1ère phase :	Etudes et divers : 123 142,00 € H.T.
	Clos couvert : 299 689,00 € H.T.
	(Terrassement – gros œuvre – toiture – menuiseries extérieures)
Total :	422 831,00 € H.T.

2017 / 2ème phase :	Second œuvre : 307 681,00 € H.T.
	(Menuiseries intérieures – cloisonnement – chauffage – électricité – ascenseur)
Total :	307 681,00 € H.T.

Monsieur CHARRAT demande la communication de ces éléments. Monsieur le Maire précise qu'il les remettra à la fin du Conseil.

Afin d'alléger la part de l'autofinancement communal, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide départementale la plus haute possible pour la réalisation de la première phase de cet important projet structurant qui s'élève à **422 831 € H.T.**

NATURE DU FINANCEMENT	MONTANT H.T.	%
Conseil départemental	253 000,00 €	60%
DETR :	84 500,00 €	20%
Autofinancement par emprunt	85 831,00 €	20 %
TOTAL :	422 831,00 €	100 %

VOTE : 14 voix POUR – 1 ABSTENTION (J-F Charrat)

2 voix pour par procuration non comptabilisées sur le compte rendu.

II – INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS (IRL)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, chaque année, conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n°83-367 du 2 mai 1983 et la circulaire ministérielle n° INTB12-39049C du 3 décembre 2012, le Préfet doit fixer le montant de l'indemnité représentative de logement (IRL) due aux instituteurs ne bénéficiant pas d'un logement de fonction.

Toutefois, préalablement à la fixation de cette indemnité, l'avis des conseils municipaux des communes concernées et celui du Conseil départemental de l'Education Nationale doivent être recueillis.

Lors de sa séance du 4 mars 2016, le CDEN s'est prononcé au titre de l'année 2015 pour les montants suivants :

IRL de base : 3 446,85 €

IRL majorée : 4 308,56 €

M. le Maire précise que l'IRL est à la charge de la Préfecture ;

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

VOTE : POUR à l'unanimité

III – ECHANGE DE PARCELLES AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL (LES FERRAGES/MALASSOQUE)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, le Département du Var est propriétaire d'un Espace Naturel sensible dit *Les Ferrages* sur la commune.

Cet espace comporte une aire de stationnement, un terrain de jeu de boules, un terrain de football avec des vestiaires. Ce site permet d'organiser de nombreuses manifestations, mais son statut d'espace Naturel sensible ne permet pas d'envisager des aménagements susceptibles d'améliorer ou de développer cet espace de loisirs.

Après concertation avec la Direction de l'Environnement du Département, les parcelles des *Ferrages* n°AB 328, AB 329, AB 341, AB 414 (18 655 m²) peuvent être échangées avec deux parcelles de la forêt communale n° B 973 et B 975 (250 344 m²) qui sont attenantes à l'Espace Naturel sensible de *Malassoque*.

La valeur vénale des parcelles a été estimée par la division France Domaine de la Direction générale des finances publiques : les parcelles des *Ferrages* à 56 000 € et les parcelles de *Malassoque* à 52 700 €

Les parcelles de la forêt communale étant soumises au régime forestier, il est nécessaire de demander leur distraction afin de pouvoir réaliser cet échange.

Monsieur le Maire précise que cet échange ne remettra pas en cause l'utilisation de l'espace notamment pour la chasse ou le pâturage.

Monsieur ROGIER indique que les chasseurs lui ont fait part de leur inquiétude en raison de l'interdiction de chasse le dimanche dans les zones ENS.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur :

- L'adoption du principe d'échange de parcelles tel que défini ci-dessus
- Autorisation de signature de tous les documents afférents à ce dossier
- Demande auprès de l'ONF de la distraction du régime forestier des parcelles B 973 et B975

VOTE : 15 voix POUR – 2 ABSTENTIONS (J-F Charrat et J-M Mathieu)

IV - VOTE DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE DE L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL (IAT)

Monsieur le Maire rappelle les modalités de cette indemnité et indique que certains employés de la touchent pas.

Madame DEBORDEAUX précise que la dernière délibération date de 2004 et que les emplois à temps partiel étaient exclus de l'indemnisation.

Monsieur CHARRAT demande si la commission des employés a été réunie.

Monsieur le Maire répond que la commission des employés n'a pas encore été réunie pour l'attribution de l'IAT.

Monsieur CHARRAT indique qu'il aurait été plus cohérent de voter l'IAT avant de voter le BP

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits nécessaires à l'attribution des IAT ont été inscrits à l'article 6411 du BP 2016. Il explique que le montant global de l'IAT résulte du produit entre les montants de référence annuels indexés sur la valeur du point de la fonction publique et les coefficients y afférents ; étant entendu que le coefficient retenu pour chaque grade doit être compris entre 1 et 8.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une IAT à l'ensemble des agents titulaires de la catégorie C dont l'indice brut de rémunération se situe dans la limite de l'indice brut 380 et d'entériner la revalorisation du montant annuel de référence de cette catégorie selon le tableau ci-dessous :

Filière	Cadre d'emplois	Montant de référence annuel (en vigueur à la date de la délibération)
Administrative	Adjoint administratif 2°classe	449,28 €
Administrative	Adjoint administratif 1°classe	464,30 €
Technique	Adjoint technique 2°classe	449,28 €
Technique	Adjoint technique 1°classe	464,30 €
Technique	Adjoint technique principal 2°classe	469,67 €
Technique	Adjoint technique principal 1°classe	476,10 €
Sanitaire et sociale	ATSEM 1° Classe	464,30 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

V – QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de la décision d'installer une troisième série de containers de tri devant la Mairie .suite à la dernière réunion avec le SIVOM
- Monsieur CHARRAT rappelle que lors du dernier conseil il a été mis en cause pour des propos relatifs au Budget primitif. Il remet une copie du BP 2015 voté et de celui qui a été transmis à la Trésorerie de Barjols.

Monsieur le Maire déclare qu'une réponse lui sera apportée au prochain conseil

- Madame PAOLETTI demande que les activités des agriculteurs ne soient pas incluses dans l'arrêté municipal de n°106/2014 sur les nuisances sonores. Et qu'il soit permis d'utiliser du matériel parfois bruyant dans les zones agricoles u compris les dimanches et jours fériés.

Monsieur le Maire dit qu'il adressera une demande de précision à la Préfecture sur ce sujet.

- Monsieur le Maire indique que le projet de jardin de l'école est suspendu et qu'une réflexion est en cours sur la mise en place d'un jardin solidaires avec une agriculture raisonnée. Ce pourrait être un lieu d'échange à caractère collectif.
- Madame SANNA demande ce qu'il advient du coffret électrique des Cèdres qui a été piraté. Monsieur le Maire indique qu'ERDF a fait le nécessaire. Le règlement de la consommation est à la charge de la commune, mais une démarche en vue du remboursement est en cours.
- Monsieur ZICKGRAFF indique que certaine commune éteignent l'éclairage public durant la nuit. Il dit qu'il se renseignera auprès des communes ayant fait cette expérience.
- Monsieur le Maire indique que les travaux du rond-point de la cave ont démarrés. Suite à la découverte d'ossements, ils ont été interrompus le temps que les archéologues des services de la DRAC s'assurent qu'il ne s'agissait pas d'un cimetière romain. Le chantier à repris.
- Monsieur BLANC annonce les prochaines réunions :

Le 19 mai : à 15h Réunion d'information PADD (Personnes publiques associées)

A 18h réunion des élus

Le 3 juin : 18h Réunion publique PLU salle Fontvieille

Une révision du SCOT va s'imposer aux communes. Une visite d'un technicien est prévue début juillet 2016 afin d'effectuer un état des lieux de l'urbanisme. Monsieur BLANC demande à l'opposition de se faire représenter.

Monsieur BLANC précise en réponse à lettre de l'opposition qu'il n'y a pas eu de réunion le 27 janvier 2016 et que seulement des élus siègent à la commission.

- Madame PAOLETTI indique que le marché du jeudi s'est étoffé. Elle demande s'il serait envisageable d'accorder l'exonération du droit de place (5 €) lors de la première installation d'un commerçant.
- Monsieur BUISSON indique que les employés communaux sont venus nettoyer La Mourotte. Il demande que cela soit aussi fait au terrain de jeux. Monsieur le Maire répond que les services interviendront rapidement.
- Monsieur le Maire rappelle que les toilettes publiques ont été obstruées par du béton. Une remise en état devrait faire l'objet d'une étude de prix. Monsieur DEROSE propose l'installation de toilettes sèches.

La séance est levée à 20 heures